



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 01 juin 2023 à 18 heures

Date de Convocation 25 mai 2023

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-trois et le 01 juin, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
Présents : 22	
Votants : 29	
Pour : 29	Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,
Contre : 0	Représentés : Alain CHMIEL À Jean-Luc MICHEL, Gérard PÉDRINI À Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC À Henri COUDERC, Michel CAPONI À Flore THEROND, Michel COMMANDRE À Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT À Sébastien MOREAU, Bernard RIEU À Christian ALBARIC,
Abstention : 0	Excusés : Alain CHMIEL, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN
	Absents :
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MOREAU

DELIB-2023-083 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CONSULTATION DES MARCHÉS D'ASSURANCE STATUTAIRE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LES COMMUNES-MEMBRES

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT l'article 8 du code des marchés publics qui autorise une pluralité de personnes publiques à s'associer afin de réaliser des économies d'échelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux ;

CONSIDÉRANT la capacité de la Communauté de communes à proposer un groupement de commandes pour la consultation des marchés d'assurance statutaire à ses communes adhérentes, si elles en font le choix ;

CONSIDÉRANT le projet de convention constitutive du groupement de commandes qui a été proposé à l'ensemble des commune-membres, ci-annexée ;

CONSIDÉRANT les réponses de ces dernières et les volontés exprimées par les conseils municipaux afin de bénéficier de ce groupement de commandes ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE de mettre en place le groupement de commandes pour la consultation des marchés d'assurances statutaires à destination des communes-membres qui formuleront une demande d'adhésion ;

DECIDE le lancement de la consultation pour les marchés des assurances statutaires correspondants ;

AUTORISE Monsieur le Président à contresigner les conventions constitutives de ce groupement de commande entre les communes adhérentes et la communauté de communes ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte utile et à engager toute démarche utile se rapportant à cette procédure.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Sébastien MOREAU

A black ink signature is written in a stylized, cursive manner.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.